# LA MERVEILLE D'URVAL

- RÈGLEMENT INTÉRIEUR -

Un règlement n'est jamais drôle, il existe pour le bien de tous et doit être respecté.

- Responsabilité écologique : en saison sèche, danger du feu 🔥. Faire attention aux braises de barbecue. Il est formellement interdit d'allumer un feu ouvert en quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours et également d'utiliser des pétards 🧨 et autres feux d'artifice 🎆.

- Des poubelles de tri 🗑️ sont mises à la disposition du client dans la cuisine et derrière le barbecue. Merci de les utiliser à bon escient ; elles sont étiquetées clairement. Afin de ne pas encourager les visiteurs nocturnes (sangliers, chevreuils, blaireaux et autres), ne pas laisser de matière comestible dehors.

- Toutes les installations sanitaires 🚽🚿sont mises à la disposition exclusive du client. Il lui est demandé de les utiliser au mieux, en veillant à un fonctionnement normal et à une consommation raisonnable.

- Ne pas nettoyer les installations sanitaires (robinets, douche, baignoire, lavabos, WC) ni leurs supports marbre, à l'éponge grattoir. Interdiction formelle 🛑 de verser de l'acide chlorhydrique, de la soude ou de l'eau de javel dans ou à côté des sanitaires. En cas de sanitaires bouchés, se référer immédiatement au propriétaire.

- Attention, ⚠️ danger pour la fosse septique ! Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC. Des poubelles sont mises à votre disposition dans chaque salle de bains.

- L'aménagement 🛏️ : il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, aussi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur du logement.

- Informez immédiatement 📣 le propriétaire de tout sinistre ou dégradation se produisant dans les lieux loués, (casse, tâche...) même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

- Entretien ✨ des lieux loués : chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site tant à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur et aux environs. Le gîte doit être rangé au départ. Le locataire est tenu d'entretenir les lieux loués durant son séjour et de les rendre dans l'état où il les a trouvés.

- Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement. Ils devront se conformer à la charte et conditions d'utilisation du WIFI (Conditions Générales de Vente).

- Espaces verts 🍃 : la cueillette de fleurs, fruits, noix, feuilles et branchages est interdite sur le site.

- Parking 🅿️ : Les véhicules devront être stationnés aux emplacements prévus à cet effet et ne devront pas gêner l'accessibilité du gîte aux véhicules de secours.

- Il est interdit de faire du camping ⛺sur le terrain, et de s'y garer en camping-car.

- Le client est prévenu que des ruches 🐝 se trouvent à proximité et qu'il y a un arbre mellifère dans le jardin (févier d'Amérique) ; Or à certaines saisons la présence de quelques abeilles est constatée. Le client s'engage à ne pas perturber l'activité des abeilles et, en cas d'allergie, de prendre ses propres dispositions. En cas de difficulté, un médecin ou une infirmière peut lui être conseillé.

- Le gîte se trouvant en zone rurale, des bruits habituels et pré existants dans ces endroits (chant de coq 🐓, sons de cloche de l'église, passage de tracteurs 🚜 et autres véhicules agricoles, moteurs de tronçonneuse ou tondeuse) et des odeurs (passage très occasionnel des chevaux 🐴 et vaches 🐮 sur la route) peuvent se produire. Le client étant avisé, et acceptant librement la location, aucun de ces éléments ne peut être considéré comme un dérangement ni sonore ni olfactif et par conséquent aucun dédommagement n'interviendra.

- Le client prend acte du fait qu'il s'agit d'un logement mitoyen du garage du propriétaire. Par conséquent, il ne fera pas obstruction à l'entrée ou à la sortie des véhicules 🚗 du propriétaire ou ses ayant-droits (ne pas se garer sur le chemin d'entrée).

- Le client reconnaît qu'il s'agit d'un logement à étage sans ascenseur, avec combles dont l'accès est interdit 🚫.

- Pour l'accès au sèche-linge 👕, veuillez vous rapprocher du propriétaire.

- L'accès au domicile du propriétaire et aux dépendances se trouvant sur place est interdit 🚫 (escaliers potentiellement dangereux).

Nota : Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer 🚭 dans l'ensemble des locaux.